



15ème législature

Question N° : 1175	De M. Robert Therry (Les Républicains - Pas-de-Calais)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > sang et organes humains	Tête d'analyse > Difficultés rencontrées par l'EFS	Analyse > Difficultés rencontrées par l'EFS.
Question publiée au JO le : 01/12/2020 Réponse publiée au JO le : 09/12/2020 page : 10954		

Texte de la question

M. Robert Therry attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la crise que traverse l'Établissement français du sang (EFS). Membre depuis 57 ans du conseil d'administration d'une association de donneurs de sang dont il a assumé la présidence pendant plus de 30 ans, M. le député connaît bien ce secteur et ses difficultés. Il demande au ministre quelles mesures il entend prendre pour aider l'EFS à faire face à son grave problème de recrutement de médecins, infirmiers, techniciens de laboratoires. Ainsi, 196 postes sont actuellement à pourvoir sur l'ensemble du territoire national, ce qui se traduit par une surcharge de travail pour les salariés en place, engendrant beaucoup de fatigue et de tensions. Par ailleurs, il souhaite pointer le manque de reconnaissance officielle dont souffrent les personnels de l'EFS qui s'investissent pourtant pleinement en cette période de grave crise sanitaire et dont l'engagement n'a pas été encore reconnu dans le cadre notamment du Ségur de la santé. Il voudrait savoir comment il prévoit de remédier à cette injustice. Enfin, il appelle son attention sur les bénévoles, si exemplaires en matière de solidarité et dont les interventions sont essentielles tout au long du processus de la collecte (promotion du don de sang, installation des lieux de collecte, accompagnement des donneurs...), et qui, aux yeux de beaucoup, mériteraient davantage d'encouragements officiels.

Texte de la réponse

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Therry, pour exposer sa question, n° 1175, relative à l'Établissement français du sang.

M. Robert Therry. Membre depuis cinquante-sept ans du conseil d'administration d'une association de donneurs de sang, dont j'assume la présidence depuis plus de trente ans, je connais particulièrement ce secteur et ses difficultés. Je voudrais savoir quelles mesures seront prises pour aider l'EFS, l'Établissement français du sang, à faire face à son grave problème de recrutement de médecins, d'infirmiers et de techniciens de laboratoire. Aujourd'hui, 196 postes sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire national, ce qui se traduit par une surcharge de travail pour les salariés en activité, engendrant fatigue et de tensions.

Par ailleurs, je souhaite insister sur le manque de reconnaissance officielle dont souffrent les personnels de l'EFS



qui s'investissent pleinement en cette période de grave crise sanitaire, mais dont l'engagement n'a pas encore été reconnu, en particulier dans le cadre du Ségur de la santé. Le personnel a déjà alerté sa direction et le Gouvernement sur les conséquences catastrophiques de la non-revalorisation des salaires et des parcours professionnels. Ce personnel mérite une revalorisation au moins égale à celle proposée dans le cadre du Ségur de la santé, ainsi qu'une enveloppe financière dédiée pour négocier la rénovation de la classification des emplois et des rémunérations associées.

Monsieur le secrétaire d'État, je sais que votre cabinet a reçu une délégation syndicale le 5 novembre dernier, et que le message suivant lui a été transmis : l'activité de l'EFS doit être maintenue pour répondre aux besoins du système de santé. Les personnels ont été vivement remerciés pour leur implication dans le maintien de la continuité de l'activité, notamment celui de la collecte. Parallèlement, l'EFS doit pouvoir relever le défi de son plan de transformation afin de garantir l'autosuffisance en produits sanguins, la complémentarité avec les établissements de santé, le renforcement de la gestion des risques et la préparation des enjeux de demain.

Je voudrais savoir comment il est prévu de remédier à ce que l'on peut qualifier d'injustice. D'autant plus que les agents de l'EFS sont confrontés de près à l'épidémie de covid-19 et à tous les risques qu'elle engendre.

J'aimerais aussi connaître vos projets pour parvenir enfin à une vraie reconnaissance de l'engagement des bénévoles, si exemplaires en matière de solidarité et dont les interventions sont essentielles tout au long du processus de la collecte : promotion du don de sang, installation des lieux de collecte, accompagnement des donneurs....

Bien sûr, depuis 1985, à l'initiative de l'Organisation des Nations unies, il existe une journée mondiale du bénévolat. Le Téléthon est un grand exemple de cet engagement, mais tous ces bénévoles, quels qu'ils soient, mériteraient davantage d'encouragements officiels de la part de notre pays.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.

M. Adrien Taquet, *secrétaire d'État chargé de l'enfance et des familles.* Monsieur le député, votre question nous donne l'occasion de saluer avant toute chose le travail et l'engagement des bénévoles qui participent à la filière du don du sang, et des associations comme celle dans laquelle vous êtes investi depuis de nombreuses années. Je vous remercie aussi de vous préoccuper, en tant que député cette fois, de l'Établissement français du sang – vous n'êtes pas le seul parlementaire à interroger le Gouvernement à son propos ; plusieurs de vos collègues ont eu des échanges sur ce sujet avec moi ou avec Olivier Véran, le ministre des solidarités et de la santé, que ce soit à l'Assemblée nationale ou au Sénat.

Le Gouvernement est évidemment très attentif à la situation de l'Établissement français du sang, comme, globalement, à celle de l'ensemble des acteurs de la filière. C'est la raison pour laquelle, dès l'été 2020, vous le savez probablement, il a été décidé de verser une subvention supplémentaire de 10 millions d'euros pour permettre à l'établissement de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Par ailleurs, une prime covid a été attribuée aux personnels de l'EFS qui ont assuré la poursuite de leur mission pendant l'épidémie. Elle témoigne d'une reconnaissance ou du moins d'une attention particulière en leur direction.

La solidité de l'organisation de l'EFS a permis de maintenir l'autosuffisance de la sécurité transfusionnelle pendant la crise sanitaire. Le professionnalisme et l'implication des personnels des équipes en sont évidemment l'un des principaux gages.

Le message rappelant l'importance du don du sang, diffusé par le ministère de la santé le 18 mars, mais aussi les opérations de communication et d'appel aux dons effectuées par l'établissement lui-même pendant toute cette période ont également concouru à maintenir le stock de produits sanguins. Un certain nombre d'inquiétudes avaient



été exprimées durant la crise à cet égard ; nous avons su collectivement faire face à la situation.

Cependant, l'Établissement français du sang, comme tant d'autres institutions du monde de la santé dont nous débattons ces derniers temps, connaît des difficultés de recrutement pour des métiers ou dans des territoires en tension, difficultés qui ont été accentuées pendant la crise. La transformation de l'établissement, nécessairement réalisée à l'issue d'un dialogue constructif avec ses autorités de tutelle, doit contribuer à soulager ces tensions, notamment en modernisant l'offre de collecte, sans remettre en cause ni le partenariat très fort noué avec les associations de donneurs de sang, ni le respect des principes éthiques fixés par la loi, en particulier celui du bénévolat qui s'applique au don du sang en France – principe auquel nous sommes évidemment tous très attachés.

Le mouvement associatif participe à la promotion du don et à l'organisation des collectes – à l'accueil des donneurs, en particulier. Je répète que, par son rôle, il contribue également à fidéliser les donneurs et à relayer les valeurs liées au don du sang que sont la citoyenneté, la solidarité, la générosité et la gratuité.

En assurant la tutelle de l'EFS, les services publics de l'État veillent aux relations privilégiées entre l'établissement et les différentes associations de donneurs de sang qui sont garantes de la pérennité du modèle français auquel nous sommes tant attachés.

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Therry, très brièvement s'il vous plaît.

M. Robert Therry. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, pour vos réponses. Il me semble que la semaine dernière, lors des questions au Gouvernement, M. Olivier Véran a été un peu plus loin s'agissant des 183 euros d'augmentation attribués à certains salariés des hôpitaux. Ceux qui n'ont pas encore bénéficié de cette revalorisation, qu'ils travaillent à l'Établissement français du sang ou dans d'autres structures médicales, sont à cran et attendent que l'injustice dont ils sont victimes soit réparée.